



## CONDITIONS DE RÉSERVATION

### 1 - LOCATION D'EMPLACEMENT

I - Le contrat de réservation devra indiquer les noms, prénoms et dates de naissance de chaque personne prévue, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse, le type d'installation (tente, caravane, camping-car, avec ou sans branchement électrique), la durée du séjour (dates d'arrivée et de départ). Le séjour est décompté de 14 h à midi. L'emplacement sera disponible à partir de 14 heures le jour de l'arrivée, et devra être libéré pour 12 heures le jour du départ. Après midi, une journée supplémentaire sera comptée (sauf accord de la direction).  
À votre arrivée, une caution de 10€ par jeton de douche vous sera demandée ainsi que 10€ pour la carte de barrière automatique. Les cautions sont rendues au moment de la restitution des jetons et de la carte.

II - Vous devez joindre au contrat de réservation dûment rempli **30%** d'acompte déductibles du montant du séjour +10€ non déductibles représentant les frais de gestion. **Le solde étant à régler à l'arrivée pour la totalité du séjour.**  
Pour les dossiers bénéficiant d'une aide de la CAF, un chèque de caution du montant de celle-ci est demandé au moment de la réservation et restitué le jour de l'arrivée.

III - Dès réception du contrat de réservation et de votre acompte, votre demande de réservation sera enregistrée. Vous recevrez dans les plus brefs délais une confirmation de réservation mentionnant vos dates de séjour et confirmant la retenue d'un emplacement.

IV - La réservation sera considérée effective à partir de la date mentionnée sur le contrat de réservation. Elle conservera ses effets pendant 24 heures à partir de cette date.

V - En cas d'annulation il vous sera retenu, ou dûs :

- Les frais de gestion
- Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas.

L'assurance annulation couvre, dans certains cas, l'indemnité de rupture de contrat (voir les conditions de l'assurance annulation ci-jointe "Campez Couvert").

VI - **Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée**

VII - **Tout séjour réservé est dû.**

### 2 - LOCATION DE COTTAGES, MOBIL-HOMES, CHALETS, BUNGALOWS

I - Les arrivées s'effectuent en principe entre 15 heures et 19 heures le samedi. En cas d'arrivée après 19 heures, il est impératif de prévenir la réception.

Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, elles cessent de vous être réservées et la totalité du coût du séjour sera retenue.

Les départs sont prévus le samedi uniquement entre 8 heures et 10 heures auprès de la réception.

II - L'acompte est de 30%, plus +10€ de frais de gestion, non déductibles et non remboursables (pas de frais de gestion par internet).

III - **Le règlement du solde du séjour est à régler au minimum un mois avant le premier jour de la location sans qu'il soit fait de relance. À défaut de règlement du solde dans ce délai, votre location sera annulée, et l'acompte et frais de gestion seront conservés.**

Pour les dossiers bénéficiant d'une aide de la CAF, un chèque de caution du montant de celle-ci est demandé au moment de la réservation et restitué le jour de l'arrivée.

Une caution de 500€ sera demandée à la remise des clés pour la location et la carte barrière et de 50€ pour l'état de propreté. Elles seront restituées au départ après l'inventaire et le contrôle de propreté. Le ménage devant être fait par vos soins (ménage, poussières, vaisselle faite, réfrigérateur et éléments de cuisson nettoyés, salle de bains, wc en parfait état de propreté, etc...).

En cas de départ avant 8 heures, les cautions vous seront restituées dans les 8 jours après contrôle de votre installation.

IV - En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou resteront dûs :

- Les frais de gestion
- Un montant égal à 30% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue.
- Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas.

L'assurance annulation est très conseillée et couvre, dans certains cas, l'indemnité de rupture de contrat (voir les conditions jointes de l'assurance annulation "Campez Couvert").

**Toute annulation doit être faite par lettre recommandée.**

V - En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, la totalité du séjour reste due, conformément aux dates réservées.

VI - Les animaux ne sont pas admis dans les locations.

VII - Une réservation n'est effective qu'à réception d'une lettre de confirmation du camping Le Bois Joli vous précisant le montant versé et le montant restant dû à l'arrivée.

VIII - Une structure locative est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-louée. Toute personne non inscrite sur le contrat de location sera considérée comme visiteur.

### 3 - INTERRUPTION DU SÉJOUR ET PRESTATIONS NON UTILISÉES

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

#### Conditions climatiques

La direction du camping Le Bois Joli décline toute responsabilité au cas où des conditions climatiques défavorables entraîneraient la suppression de certains services ou certaines animations. En aucun cas, ces mauvaises conditions climatiques ne donneront lieu à une quelconque réduction ou remboursement.

### 4 - MODALITÉ DE PAIEMENT

Chèque Français, Chèque vacances (ANCV), carte de crédit (Visa, Eurocard, Mastercard), Virement sur compte bancaire : CMMAT SABLES D'OLONNE.

N° FR 7617219406207600123685841 - BIC CCBPFRPP219

ATTENTION : Les virements bancaires engendrent des frais dépendant des services étrangers des organismes bancaires, qui vous seront imputés. Seules les sommes effectivement reçues par camping Le Bois Joli seront retenues.

*Toute personne séjournant au camping Le Bois Joli doit respecter les règles et obligations du camping. En cas de litige, le tribunal des Sables d'Olonne est seul compétent.*

### DROITS D'IMAGE

Le camping Le Bois Joli réalise, pour sa promotion, des supports photographiques et vidéos. Leur diffusion étant soumise à autorisation expresse, pour vous-même ou les mineurs sur lesquels vous avez autorité, vous exprimerez le cas échéant votre désaccord quant au droit à l'image dès votre arrivée.

### PISCINE

Les jeux de ballons sont interdits dans l'enceinte de la piscine. Le caleçon de bain est interdit. Tout manquement au règlement en vigueur à la piscine, donnera lieu à une expulsion.

### FICHIERS INFORMATIQUES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique interne et déclaré à la CNIL sous le n°1550699. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 06/01/78, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, il suffit de nous faire votre demande par courrier simple.

## CONDITIONS OF RENTAL

### 1 - RENTING OF PICHES

I - The booking agreement must feature the full names, address, telephone number of persons in the party, the type of installation required (tent or caravan, with or without hook up) the length of stay (arrival date and departure date). The stay is deemed to run from 2pm to midday. Pitches will be available 2pm onward, on the day of arrival, and must be vacated by noon on the day of departure. An extra night will be charged for late departure.

On arrival, a deposit of €10 per shower token will be requested and €10 for the automatic barrier card. The deposit are issued at the time of the refunds tokens and card.

II - Please enclose with the completed contract 30% deposit, of which €10 are non-refundable to cover administration costs. The balance is payable on your arrival.

III - On receipt of the completed agreement, together with deposit, your booking will be confirmed and you will receive a notice of confirmation from us by return of post, giving details of your stay and the pitch reserved.

IV - The reservation will take effect from the date mentioned in the booking agreement and will remain in force up to 24 hours from that date.

V - In case of non-fulfilment of the terms of the agreement, the deposit will not be deducted from the total amount due. **Cancellations must be sent by registered mail.**

- An amount equal to 30% of the full cost of the vacation, if cancelled more than 30 days before the expected arrival date.
- The full cost of the vacation, if cancelled less than 30 days before the expected arrival date or if you fail to arrive on this date.

VI - We recommend that guest take our cancellation insurance. It's advisable and can be taken out with the campsite (optional).

VII - **Payment for the total period remains due.**

### 2 - RENTING OF MOBILE HOMES, BUNGALOWS

I - Cottages, mobile homes, chalets, are rented from saturday 3pm (arrival) to saturday 10am (departure).

Your accommodation will be kept up to 24 hours after your booked date of arrival, after this time it will no longer be reserved and the total cost of your stay will be due.

The check-in is between 3pm and 7pm, the check-out between 8am and 10am.

II - Deposit : The amount of 30 % per rented week is payable upon reversion, you will included €10 on-off non-deductible and non-refundable administration fee. It's free if you book by internet.

III - **The remaining fees must be fully settled at least one month prior to the first day of rental. In the event the balance is not paid, your rental will be cancelled. The sums paid with the campsite will not be refunded.**

A deposit of €500 and €50, will be asked upon handling of the keys and will be restituted upon departure after a check for cleanliness and inventory of your accommodation (Housework, dusting, washing-up done, refrigerator and kitchen units cleaned, bathroom and WC perfectly clean, etc).

IV - In case of cancellation, the following fees remain due :

- Administration fee.
- 30 % of the total cost of your stay if you cancel more than 30 days before your arrival.
- The full amount of your stay if you cancel less than 30 days before your arrival or if you fail to show up.

**Cancellations must be sent by registered mail.**

We recommended that guest take our cancellation insurance. It's advisable and can be taken out with the campsite (optional).

The cancellation insurance might refund you the above mentioned fees (see enclosed insurance terms).

V - In case of late arrival, early departure or change in the number of persons or extras the total amount is due as per your booking. No refund or compensation will be granted. Any visitor must be declared immediately at reception.

VI - Pets are not allowed in our rented location.

VII - A reservation shouldn't be considered as valid until the deposit has been cashed. A confirmation letter will be sent to you.

VIII - Our accommodation structures are rented to a named person, it is strictly forbidden to sub-lease them. Any person not mentioned on the contract will be considered as a visitor. Visitors must be declared at the reception upon their arrival.

### 3 - CURTAILMENT AND UNUSED SERVICES

If you break off or cut short your holiday (late arrival - early departure) no refund will be due.

#### Weather conditions

The management of Le Bois Joli declines all responsibility in the event of unfavourable weather conditions causing the cancellation of services or entertainment. Under no circumstance will bad weather conditions give rise to a reduction or reimbursement.

### 4 - MODES OF PAYMENT

Credit card (Visa, Eurocard, Mastercard), bank transfer: CMMAT SABLES D'OLONNE. N° FR 7617219406207600123685841 BIC CCBPFRPP219

CAUTION: Bank transfers foreign banking fees will be charged to you, over and above payment actually received by Le Bois Joli.

All clients are expected to abide by the rules and regulations of the campsite Le Bois Joli. In case of any legal dispute, the tribunal of Les Sables d'Olonne is the sole competent authority.

### PHOTOS RIGHTS

During your stay, the campsite Le Bois Joli may take photos or videos to promote the site. The use of these photos and videos which may include you and any minors under your responsibility, require special authorisation. You are therefore requested to inform the management on your arrival if you do not wish to be photographed during your stay.

### POOL

Ball games are prohibited in the pool enclosure. The shorts are forbidden. Any failure to current regulation at the pool will result in expulsion.

### COMPUTER FILES

The information collected is subject to data processing internal and declared to CNIL under number 1550699. According to the law "informatic and freedoms" of 06/01/78, change in 2004, you have the right to access and rectify information concerning you. To do this, simply give us your request by regular mail.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégories sont strictement interdits dans le camping.
- Par respect pour l'environnement et pour les autres campeurs, les promenades hygiéniques de vos animaux de compagnie seront faites à l'extérieur du camping. En cas de mésaventure, vous êtes tenus de ramasser les besoins de vos animaux. Nos amis les chiens et chats sont interdits dans l'enceinte de la piscine.
- Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.
- Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.
- Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures.
- Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.
- Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client sur simple demande.
- Les campeurs sont priés de n'offenser personne par leur tenue, leurs paroles ou leurs chants. Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à l'aspect du camp.
- Les parents doivent accompagner leurs jeunes enfants aux sanitaires et ne jamais les y laisser jouer.
- Les aires de jeux et piscines sont gratuites mais sous l'unique surveillance des utilisateurs ou de leurs parents.

## Extract of Campsite Rules and Practical Information

- First and second category dogs (attack dogs, watch and guard dogs, respectively) are strictly prohibited in the campsite.
- Out of consideration for the environment and the other campers, please take your companion animals outside the campsite to take care of their sanitary business. In case of an accident, you are required to clean up after your animals.
- Dogs and cats are not allowed within the pool area.
- The campsite's users are urged to avoid any noise or talking that could bother their neighbours. Sound devices must be adjusted accordingly. Car doors and boots must also be closed as quietly as possible.
- Dogs and other animals must never be left to roam freely. Even if locked up, they must not be left at the campsite in the absence of their masters, who are legally responsible for them.
- There must be total silence between 10 p.m. and 7 a.m.
- Staying at the campsite implies acceptance of the present rules and an agreement to abide by them.
- The present rules are posted at the entrance to the campsite and at the reception desk. They are also given to the guest upon request.
- Campers are requested not to offend others with their attitude, words or singing. Everyone must refrain from any action might damage the campsite.
- Young children must be accompanied to the toilets blocks by their parents and never be allowed to play there.
- Play areas and swimming area are free but are to be used under the sole supervision of users or their parents.